



Le 30 octobre 2020,

A

ATTESTATION PERMANENTE EXPLOITANT

Je soussigné (e).....

- Exploitant(e) agricole
- Gérant d'entreprise de travaux agricoles

sur la commune de

N° Siret.....

certifie sur l'honneur que mon déplacement est lié au motif autorisé en application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence.

- Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,

- Déplacement nécessaire sur la structure agricole

Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (justificatif permanent).

Attestation valable à compter du 30/10/2020 pour une durée illimitée.

Fait pour valoir ce que de droit.

Signature de l'exploitant